

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 AVRIL 2011

<u>Présents</u>: Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Franck BURNET, Ludovic VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Sophie TALLON.

Procuration: M. Roger VESIN donne procuration à M. Christian BURNIER.

<u>Absent</u>: François-Michel DREVET. <u>Excusés</u>: Gisèle MEYNET, Fréderic FOL.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

I. Comptes de gestion du Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

II. Comptes Administratifs 2010.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe de l'eau.

A l'unanimité, après la sortie de M. le Maire pour le vote des comptes administratifs, et après en avoir délibéré, les comptes administratifs sont arrêtés comme suit :

Budget Général M 14

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	368 733,35	211 331,61
Recettes	646 806,05	238 338,96
Résultats 2010	278 072,70	27 007,35
Résultat antérieur reporté	569 327,60	19 418,11
Résultat de clôture	847 400,30	46 425,46

Budget Annexe de l'Eau M49

	Exploitation	Investissement
Dépenses	73 129,61	282 505,86
Recettes	74 565,17	35 896,88
Résultats 2010	1 435,56	-246 608,98
Résultat antérieur	16 829,29	56 051,22
Résultat de clôture	18 264,85	- 190 557,76

III. Budgets Primitifs 2011.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2011 qui s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

Budget Général M 14

Fonctionnement: 1 103 177,30 €
 Investissement: 931 852,46 €

Budget Annexe de l'Eau M49

Exploitation: 100 376,04 €
 Investissement: 230 089,49 €

IV. Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les excédents de clôture comme suit :

➢ Budget Général M 14 (847 400,30 €)
Article 002 (fonctiomt) : 547 400,30 €
Article 1068 (invest) : 300 000 €

> Budget Annexe de l'Eau M49 (18 264,85 €)

Article 002 (exploitation): 0 € Article 1068 (invest): 18 264,85 €

V. Taux d'imposition 2011

Monsieur le Maire précise que, suite à la réforme de la fiscalité locale, les services fiscaux ont transmis des taux de référence prenant en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et les frais de gestion perçus auparavant par l'État.

Si le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition et ne pas augmenter la pression fiscale sur les administrés, il doit au moins voter les taux de références transmis par les services fiscaux.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'adopter les taux de référence soit :

Taxe d'habitation : 10,97
Taxe foncière (bâti) : 10,52
Taxe foncière (non bâti) : 35,11
CFE : 17,79

VI. Budget annexe de l'eau: Amortissement.

Le tableau d'amortissement permettant d'amortir les divers biens d'actifs du budget annexe de l'eau (M49) est complété par l'amortissement des compteurs d'eau sur une durée de 15 ans.

VII. Restructuration et extension de la mairie : avant projet.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le nouvel avant-projet de la restructuration et extension de la mairie.

Le budget prévisionnel est de 747 000 € HT non compris les aménagements extérieurs, le remplacement de la couverture des bâtiments existants, la rénovation de la salle communale, le mobilier fixe et l'aménagement des combles (hormis la mise en place d'une isolation sous toiture). Des travaux optionnels pourront être réalisés, notamment, entre autre, l'éclairage naturel des combles (8 000 €), ou le renforcement de l'isolation thermique du bâtiment existant (25 000 €).

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve l'avant-projet de la restructuration et extension de la mairie,
- Prend notre d'une dépense globale estimée à 747 000 € HT (sans les travaux optionnels),
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant.

VIII. SYANE: travaux sur les réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications: tranche conditionnelle / Murcier.

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique (SYANE) de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2011, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération: HAMEAU DE MURCIER— TRANCHE CONDITIONNELLE.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement des opérations à programmer d'un montant global estimé à 52 427.00 euros,
- et note que la participation financière de la commune à cette opération s'élève à 22 937.00 euros avec des frais généraux de 1 574.00 euros.

IX. SA Mont Blanc : rétrocession de la parcelle B 1635.

La commune de Savigny a cédé à la SA Mont Blanc la parcelle B1635 (parking) afin de permettre à cette dernière de mener à bien son projet de construction de logements aidés.

La construction des logements étant achevée, le Conseil Municipal sollicite donc auprès de la SA Mont Blanc la rétrocession la parcelle cédée gracieusement par la commune.

Les frais notariés seront à la charge de la SA Mont Blanc.

X. ONF: devis marquage.

Dans le cadre de son programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune, l'ONF propose des travaux d'entretien de limites parcellaires. Le coût de ces travaux s'élève à 4 400 € HT.

Vu le montant des travaux, le Conseil Municipal décide de ne pas confier la réalisation de ces travaux à l'ONF et propose que l'agent communal effectue lui-même le marquage des parcelles concernées.

XI. Informations diverses

▶ Urbanisme :

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- PC HUDSON Grégory : Abri voiture + abri jardin – Murcier
- PC DESSEMME Frédéric : maison individuelle
 les Chavannes
- PC TALLON Alain: agrandissement Murcier
- · DP FRATI Alain : Agrandissement Olliet
- DP MOLINARI Michele: piscine Chez Borgeat
- Le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) souhaite élargir son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire des communes syndiquées (et non plus uniquement à la montagne du Vuache).
- Communauté de Communes du Genevois Les budgets ont été votés.

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et non bâtie, de la cotisation foncière des entreprises ont été augmentés de 3% et celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 1,2 %.

Le SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny va tester, durant une semaine, la mise en place d'un self service dans les cantines de Jonzier et Savigny.

- Le portage des repas à domicile se met en place avec le traiteur « Comptoir d'Angèle ».
- Commission Voirie: Le programme de travaux de voirie de 2010 sera terminé au mois de mai.
 - Le programme des travaux de voirie de 2011 sera confié à l'entreprise COLAS, et consistera à la réfection des chemins du Biollat, de la Chapelle, Du Bout de la Vy, l'Avenue, et du Carrefour d'Olliet.

- Le Voyage des Aînés aura lieu cette année à Evian le 26 mai. Le prix par personne est de 30 € avec une participation communale également de 30 €.
- La réunion d'informations sur l'utilisation d'un **défibrillateur** aura lieu le vendredi 13 mai à 19H30 à la salle communale de Savigny.
- Rond-point de Murcier : les plantations ont été mises en place.

Le Maire, Christian BURNIER.